



COMMUNE DE MANOM
57100 MANOM

☎ : 03 82 53 63 64

☎ : 03 82 53 26 82

e-mail : mairie.manom@wanadoo.fr

DEMANDE DE DEBIT DE **BOISSONS TEMPORAIRE**

Document à remplir par l'intéressé
et à retourner à la Mairie **trois semaines avant la manifestation**

Je soussigné Mr Mme Mlle

NOMPrénom.....

Adresse :

.....

Tel :

vous prie de bien vouloir autoriser :

ASSOCIATION SOCIETE CLUB RESTAURANT AUTRES :

Dénomination :

Adresse :

.....

à vendre uniquement des boissons * à consommer sur place (article L.3334-2 Code de la Santé Publique et arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2003).

(* 1^{ère} catégorie : boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1, 2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

2^{ème} catégorie : boissons fermentées non distillées : vin, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool).

Lieu de la manifestation :

Pour la période :

Boissons proposées :

à l'occasion de :

Manom, le

Signature du demandeur :